

Séance du **21 février 2023**

NOMBRES DE MEMBRES		
présents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
12	15	13

L'an **deux mil vingt trois**et le **Mardi 21 février**à **20 h 00**

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : **Monsieur WIELGUS Jean-François**

Date de la convocation
16/02/2023

Etaient présents : M. BOGAERT Dominique, 1<sup>er</sup> adjoint ; M. DAÛY Serge, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; M. GUYADER Alain ; Mme GIRARD Alexandra ; Mme JORRE Béatrice ; M. CHRISTIAENS Thomas ; M. GAVELLE Lionel ; Mme Laure CHAMPION ; Mme ROZANSKI Virginie ; Mme PRUVOT Gaëlle ; M. RUTARD Fabrice

Absents excusés : Mme Juliette TABOUREL donne pouvoir à Mme Virginie ROZANSKI ; Mme Nathalie LAMARRE ; M. Jean-Noël CHOPINET

Secrétaire de séance : M. Serge DAÛY

## Objet de la Délibération

**Objet : : DELIBERATION POUR CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 16H HEBDOMADAIRES**

**4.1 Personnels  
titulaires et stagiaires  
de la FPT**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de la charge de travail, il convient d'adapter les effectifs du service technique.

**N° de délibération  
2020/07**

Madame Virginie Rozanski ne prend pas part au vote afin d'exclure toute possibilité d'intérêt personnel.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide, de créer un poste d'adjoint technique territorial à raison de 16 heures hebdomadaires, soit 16/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

Ce poste sera occupé soit par un agent titulaire, soit par un agent contractuel.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Délibération rendue exécutoire  
Par transmission en Préfecture

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700728-20230221-2023-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2023

Fait à Bois-Jérôme-St-Ouen, le 21 février 2023

Le Maire,

Jean-François WIELGUS




Le secrétaire de séance

Serge DAÛY

